

DECISION SUR LE ZIMBABWE

La Conférence :

1. **RAPPELLE** la Résolution Assembly/AU/Res. 1 (XI) sur la situation au Zimbabwe, adoptée à sa onzième session ordinaire, tenue à Sharm El-Sheikh (Egypte), du 30 juin au 1^{er} juillet 2008, ainsi que les efforts entrepris par la suite, qui ont abouti à la signature, par les parties zimbabwéennes d'un Accord global politique (APG), le 15 septembre 2008 ;
2. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** les décisions du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu à Pretoria (Afrique du Sud), les 26 et 27 janvier 2009, relatives à la mise en œuvre de l'APG, et **ACCUEILLE EGALEMENT** avec satisfaction le calendrier convenu pour la formation d'un gouvernement inclusif, en particulier l'adoption de l'amendement dix-neuf (19) le 5 février 2009, ainsi que l'investiture du Premier ministre et des Vices premiers ministres d'ici le 11 février 2009 et celle des ministres et des vices ministres avant le 13 février 2009 ;
3. **SE FELICITE EGALEMENT** des engagements annoncés par toutes les parties de l'Accord global politique aux fins de la mise en œuvre de la Décision du Sommet extraordinaire de la SADC tenu les 26 et 27 janvier 2009 ;
4. **FELICITE** et **APPUIE** les efforts déployés par la SADC et ses organes politiques chargés de la Coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, ainsi que le Facilitateur du Dialogue politique au Zimbabwe, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki et **L'ENCOURAGE** à poursuivre ces efforts conformément aux dispositions de l'Accord de paix global dont l'UA est le garant ;
5. **INVITE** les Etats membres de l'Union africaine et les partenaires d'apporter leur appui total à la mise en œuvre de l'APG, y compris les efforts qui sont faits pour régler les graves problèmes socioéconomiques auxquels le Zimbabwe est confronté ;
6. **APPELLE EN OUTRE** à la levée immédiate des sanctions contre le Zimbabwe afin d'améliorer la situation économique et humanitaire dans le pays ;
7. **FELICITE** le Président de la Commission pour les efforts qu'il déploie en application de la décision de Sharm El-Sheikh.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2008

Decision on Zimbabwe

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1079>

Downloaded from African Union Common Repository